

partage vente immobilière

Par mamounette000, le 09/03/2021 à 16:28

Bjr

si je ne suis pas d'accord sur le partage de la vente de notre bien ai-je le droit de refuser de signer la vente définitive de celui-ci ?

Merci de votre réponse.

Par youris, le 09/03/2021 à 17:36

bonjour,

vous pouvez refuser de signer la vente de votre bien qui est en indivision.

mais le ou autres indivisaires peuvent saisir le juge pour autoriser la vente malgré votre refus, et demander une indemnisation de leurs préjudices en cas d'abus de droit.

salutations